Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601808-20251203-D2025_12_03-DE

Mairie de PORCARO

Commune de Porcaro – Département du Morbihan – Arrondissement de Vannes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2025
Membres en exercices : 13
Présents : 9 Absents : 2
Votants : 11 Absents excusés : 2
PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Aurélie BONNETAIN, Jean-Stéphane RENAUD, Didier BEBIN, Laurence LE GUELLEC, Maxime BOCANDE, Karine JOUIN, Charles de CADARAN,
ABSENTS EXCUSÉS : Barbara MORIN procuration à Karine JOUIN, Delphine BIZE procuration à Aurélie Lucas
ABSENTS : André HERVIAUX, Jean-Louis MEZIERE
Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
Maxime BOCANDE est désigné secrétaire de séance. La séance a été publique.

DROITS DE PREEMPTION **D2025-12-03**

Madame Aurélie LUCAS, adjointe au maire, présente les parcelles soumises à un droit de préemption (délibération du 13 novembre 2025) ainsi que les parcelles qui portent un intérêt pour la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,
- de maintenir la liste des parcelles soumises au droit de préemption depuis le 13 novembre 2024 :
AB0160, ZC139, ZC138, ZC148, AB342, AB341, ZB465, ZB468
(la parcelle AB037 incluse dans la liste a été acquise par la commune le 13 novembre 2025)
- d'y ajouter les parcelles suivantes :
ZI0045, AB0202, AB0199, AB0051, AB0052, AB0054
ZI277, ZA0177, ZA0174

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Sylvie CHEDALEUX

MAIRIE DE PORCARO 56380 (Morbihan)

Le secrétaire de séance,
Maxime BOCANDE